

Commune de BURGILLE

BURGILLE - CHAZOY - CORDIRON

Procès-verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 28 novembre 2019

Présents: M. Rémi BOUDAUX, M. Jérôme CAMUS, M. Alain CHARLES, M. Michel CUSSEY, M. Thierry DECOSTERD, Mme Stéphanie EUSTACHE, M. Sylvain GUYON, M. Christian MARIA, Mme Evelyne SAUTOT, Michel GRUET.

Absents excusés : M. Hervé PETIT donne procuration à M. Sylvain GUYON, M. Guillaume GRUET donne procuration à M. Thierry DECOSTERD.

Secrétaire de séance : Stéphanie EUSTACHE.

Ouverture de la séance à 20 h 30.

Relevé de décisions

Le Conseil Municipal approuve les comptes rendus des réunions du 17 septembre 2019 et 18 octobre 2019.

Monsieur Charles indique qu'il n'est pas hostile à l'aire de jeux pour enfants, mais n'est pas favorable à l'installation du jeu proposé sur ce projet, à savoir une sauterelle.

1- Remboursement de factures :

Monsieur le Maire fait part que Madame SAUTOT Evelyne a avancé la somme de 42,98 € pour l'achat de fournitures destinées au Noël des aînés.

Madame SAUTOT Evelyne ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à rembourser Madame SAUTOT Evelyne pour un montant de 42,98 €.

2- Autorisation engagement et mandatement dépenses d'investissement avant le vote du budget :

Le maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 15 de la loi n°88-13 du 05/01/1988 et en l'absence d'adoption du budget avant le 31 mars, il peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à procéder à l'ouverture des crédits d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris ceux afférents au remboursement de la dette soit 225 000 € sur 900.063,38 de crédits ouverts sur l'année 2019.

3- Modification comptable n°1 :

Le Maire expose qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits dans la section d'investissement du budget communal.

Le paiement des travaux d'aménagement de voirie à Cordiron et la création d'une aire de jeux, ceux-ci peuvent être financés par des crédits non utilisés en fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier comme suit le budget communal :

Décision modificative n°1 du budget communal

Compte 615232	- 60.000,00 €
Compte D023	+ 60.000,00 €
Compte R021	+ 60.000,00 €

Compte 2315 Immos en cours-inst.techn. + 30.000 ,00 €
Compte 2128 Autres agencements aménag-terrains + 30.000,00 €

Après cette décision modificative n°1, les résultats du budget 2019 sont inchangés en fonctionnement et portés à 900.063,38 € en dépenses et en recettes d'investissement.

4- Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service assainissement :

Le Code Général des Collectivités Territoriales conformément à l'article L2224-5 et au décret du 2 mai 2007 impose de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Monsieur le Maire présente et commente le rapport annuel d'assainissement collectif pour l'année 2018. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après avoir entendu le rapport, à l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif de la commune de BURGILLE pour l'année 2018.

Pour mémoire, il est rappelé que les compétences eau et assainissement ont été reprises par la CCVM au 1^{er} janvier 2019, laquelle l'a déléguée au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon.

Pour tout renseignement s'adresser au 03-81-58-26-26.

5- Infos diverses

- Noël des Aînés le dimanche 15 décembre 2019
- Noël des enfants organisé par l'Association Les P'tits Loups BCC le dimanche 22 décembre
- Vœux de la Municipalité le 10 janvier 2020 à 19h30.

Le Maire,
Thierry DECOSTERD

